



**Procès-verbal**  
**Bureau Communautaire**  
**Lundi 15 janvier 2024 à 17 heures 30**  
**Salle de réunion de la CCAVM**

Le lundi 15 janvier 2024, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**20 Conseillers Communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**1 Conseiller titulaire absent non excusé** : Olivier MAGUET.

Date de la convocation	Vendredi 5 janvier 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	20
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	0

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023**

**Approbation du procès-verbal du mercredi 13 décembre 2023** (Rapporteur : le Président) : aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du mercredi 13 décembre 2023 est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité (cf. : **annexé au procès-verbal**).

**O.J N° 2 : INFORMATION DIVERSES DU PRÉSIDENT**

Le Président informe qu'il n'a aucune information diverse à donner.

**O.J N° 3 : AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1° Demandes de subventions pour l'acquisition et la signalétique de composteurs collectifs** (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 28 décembre 2023, a décidé de mettre en place un dispositif partagé dans les communes volontaires afin de permettre aux habitants du territoire de trier leurs déchets biodégradables à la source en apport volontaire dans des composteurs collectifs. Il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter une subvention au taux de 40% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 40% du Fonds vert biodéchets 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 13 683,00 euros HT afin de financer l'acquisition de 150 composteurs collectifs de 800 litres, 150 bioseaux de 7 litres ainsi que le matériel de signalétique pour disposer les consignes de tri pour le compostage selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	13 683,00	40%	5 473,00
État (Fonds vert biodéchets 2024)	13 683,00	40%	5 473,00

Fonds propres	13 683,00	20%	2 737,00
<b>Total HT</b>			<b>13 683,00</b>
TVA		20%	2 737,00
<b>Total TTC</b>			<b>16 420,00</b>

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au taux de 40% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et à solliciter une seconde subvention au taux de 40% du Fonds vert biodéchets 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 13 683,00 euros HT afin de financer l'acquisition de 150 composteurs collectifs de 800 litres, 150 bioseaux de 7 litres ainsi que le matériel de signalétique pour disposer les consignes de tri pour le compostage selon le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	13 683,00	40%	5 473,00
État (Fonds vert biodéchets 2024)	13 683,00	40%	5 473,00
Fonds propres	13 683,00	20%	2 737,00
<b>Total HT</b>			<b>13 683,00</b>
TVA		20%	2 737,00
<b>Total TTC</b>			<b>16 420,00</b>

**2°) Demandes de subventions pour la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES (Rapporteur : le Président) :** le Président rappelle le projet de création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES pour un coût total de 103 877,00 euros HT réparti comme suit :

Libellés	Montants HT
Maîtrise d'oeuvre	16 000,00
Levé topographique	1 000,00
Travaux	86 877,00
<b>Total HT</b>	<b>103 877,00</b>

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retirer la délibération 2022-26 du 7 novembre 2022,
- L'autoriser à solliciter une subvention au taux de 50% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 30% du Fonds Vert 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 103 877,00 euros HT afin de financer la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES selon le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	103 877,00	50%	51 939,00
État (Fonds Vert 2024)	103 877,00	30%	31 163,00
Fonds propres	103 877,00	20%	20 775,00
<b>Total HT</b>			<b>103 877,00</b>
TVA		20%	20 775,00
<b>Total TTC</b>			<b>124 652,00</b>

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération 2022-26 du 7 novembre 2022,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au taux de 50% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 30% du Fonds Vert 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 103 877,00 euros HT afin de financer la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	103 877,00	50%	51 939,00
État (Fonds Vert 2024)	103 877,00	30%	31 163,00
Fonds propres	103 877,00	20%	20 775,00
<b>Total HT</b>			<b>103 877,00</b>
TVA		20%	20 775,00
<b>Total TTC</b>			<b>124 652,00</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

2024/01	Demandes de subventions pour l'acquisition et la signalétique de composteurs collectifs
2024/02	Demandes de subventions pour la création d'un bassin de rétention des eaux pollués à la déchetterie à ÉTAULES

Le Président,  
Pascal GERMAIN



Le Secrétaire,  
Camille BOERIO

